



POSTE POURVU - Un Agent Recenseur (H/F)

Offre interne

25.10.2021

# POSTE POURVU - Un Agent Recenseur (H/F)

## Description

### Votre contexte

Comme chaque année la Direction de la Relation Citoyen organise et gère le recensement de la population. C'est grâce aux données collectées lors de ce recensement que les petits et les grands projets peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Il définit les moyens de fonctionnement des communes. Par exemple, le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, la participation de l'Etat au budget sont proportionnels aux nombres d'habitants de la ville. Enfin, il aide à prendre des décisions adaptées à la collectivité. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer, cibler les besoins en logements, etc.

Dans ce cadre, les agents recenseurs auront pour missions de :

### Description de vos missions

Sous la responsabilité du coordinateur du recensement vous réalisez les missions suivantes :

- **Préparer le recensement (du 2 au 18 janvier 2024) :** Vous participez aux 2 sessions de formation pour apprendre les concepts et les règles du recensement. Vous effectuez une tournée de reconnaissance à partir de la liste fournie par l'INSEE entre les deux sessions de formation. Vous préparez les documents à transmettre aux habitants.
- **Recenser la population (du 18 janvier au 24 février 2024) :** Vous vous présentez chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Vous les incitez ainsi à répondre par internet. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, vous leur distribuez les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans le logement, puis convenez d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Vous relancez les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis, avec l'aide du coordonnateur communal. Vous réalisez un compte-rendu de votre activité de manière hebdomadaire en indiquant les difficultés que vous rencontrez pour déposer ou récupérer des documents, pour entrer dans un immeuble ou pour identifier une adresse afin que le coordonnateur communal envoie des relances aux habitants, ou prenne contact avec les bailleurs, selon la situation.
- **Effectuer le suivi administratif (jusqu'au 24 février 2024) :** Vous suivez rigoureusement l'avancement de la collecte (suivi des réponses et de leur réception dans les délais définis avec les habitants) et vous restituez en fin de collecte l'ensemble des documents.

## Kandidatenprofil

### Profil

**Vous êtes impérativement disponible du 2 janvier au 24 février (pas de congé pendant toute la durée de la collecte) et votre organisation personnelle vous permet une large amplitude horaire du lundi au samedi.** Selon votre organisation vous travaillerez jusqu'à 21h30 maximum en semaine, de 9h à 20h le samedi et vous avez la possibilité de planifier des rendez-vous le dimanche. Vous êtes de nature rigoureux(se) et méthodique et vous avez la capacité d'assimiler des concepts. Vous avez le sens des relations humaines, vous savez vous montrer avenant(e), patient(e), pédagogue et tenace. Vous faites preuve de discrétion professionnelle, de respect de la vie privée et de neutralité. A l'aise avec internet, vous êtes en mesure d'expliquer aux utilisateurs la marche à suivre pour remplir le formulaire de recensement sur internet.

### Conditions d'exercice

Ce poste vous est proposé en vacation :

Le calcul de la rémunération comprend une part fixe et une part variable selon les critères suivants :

- 2/3 en part fixe : 813 ? bruts
- 1/3 en part variable : 407 ? bruts attribués en fonction du taux d'avancement de l'agent recenseur (est alors considéré comme recensé les logements pour lesquels il y a un bulletin de logement complété = foyer recensé ou logement vacant)

Si taux = 100 % alors 110 % de la Part Variable

Si taux > ou = 95 % alors 100 % de la Part Variable

Si taux < 95 % alors attribution proportion de la Part Variable

Si enquête de logement procèdemment affecte un autre agent recenseur alors attribution d'un montant forfaitaire par logement supplémentaire : 5 ? bruts par logement.

Administrative

CDD (Temps non complet)

Categorie C